

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 23 novembre 2023 à Esparron de Verdon

Membres du comité syndical présents : Christian GAUDEMARD (Allemagne en Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE et Jean-Pierre CIOFI (Aups), Corine PELLOQUIN (Bauduen), Aurélia CARTON (Blieux) ; Nina JONKER (Castellane), Annick BATTISTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER et René GARCIN (Quinson) ; Gérard LAGARDE (Riez) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Claude CHAILAN (Lambruisse) ; Martine ZERBONE (Draguignan) ; Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Guy BURLE (Durance Luberon Verdon agglomération), Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon), Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

Excusés qui ont donné pouvoir : Amélie ROUVIER (Brenon) à Jean-Paul ROUX ; Nans BELLINI (Châteauvieux) à Bernard MAGNAN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTISTI ; Jean-Charles CEIL (La Garde) à Paul CORBIER ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Marie PAUTRAT ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Jacques AVANIAN ; Claude GUERIN (Peyroules) à Bernard CLAP ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Gérard LAGARDE ; Danielle STAES (Régusse) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Christine NEURY ; Patrick ROY (Roumoules) à Elisabeth SACIER ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) à Lucie GOSSMAN ; Daniel BRANCHAT (Vinson sur Verdon) à Nicole MOULIN ; Liliane MONTALAND (Bargème) à Antoine FAURE ; Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Aurélia CARTON.

FORMATION CHARTE du PARC

1. Présentation de la démarche de la commune d'Esparron menée dans le cadre de « Territoire engagé pour la nature » par M. le Maire

En amont du comité syndical ont été proposées des temps de visite pour découvrir les actions menées par la Commune d'Esparron-de-Verdon en faveur de la biodiversité.

Ces actions ont été menées dans le cadre de la démarche « Territoire engagé pour la nature » et ont permis d'associer les habitants de la commune.

2. Evolution du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Verdon

Dans le cadre des ateliers de rédaction de la charte, les élus avaient émis le souhait d'avoir davantage recours à la science et de redynamiser notre conseil scientifique, instance qui justement nous permet d'être en interaction avec la communauté scientifique.

Sont présentés en séance les nouvelles disciplines et membres du conseil scientifique. (Un descriptif complet des membres du conseil scientifique est disponible sur le site internet du Parc).

Sur la base du bilan du fonctionnement du Conseil scientifique réalisé dans le cadre de la révision de la Charte, il est proposé des clarifications à son fonctionnement qui seront formalisées dans le règlement intérieur :

- ➔ Durée du mandat, acte de candidature
- ➔ Modalités d'élection du Président et création d'un poste de VP
- ➔ Création d'un président honoraire
- ➔ Notion de parité homme femme
- ➔ Modalités de vote

Tenant compte des besoins exprimés par les commissions thématiques pour mener à bien le programme d'actions de la nouvelle Charte, les membres du comité syndical à l'unanimité valident le nouveau règlement de fonctionnement du conseil scientifique ainsi que la liste élargie des disciplines et des membres y siégeant.

3. Préparation de la phase de validation de la Charte par les collectivités

Le dossier de Charte a été envoyé pour examen final à l'Etat le 15 septembre dernier. Le retour est attendu pour le 15 janvier et nous procéderons aux ajustements nécessaires de la Charte en comité syndical du 1er février prochain. Le Président de la Région sollicitera ensuite officiellement les communes, intercommunalités, départements pour se positionner sur la Charte et les nouveaux statuts entre mi-février et fin mai.

NB : entre-temps le calendrier a évolué. Un point précis sera présenté en CS du 1^{er} février sur le décalage induit.

FORMATION PLENIERE

4. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2023 à Aiguines

Le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2023 à Aiguines est approuvé à l'unanimité. Une intervention de M. Nicolas BEC, délégué de la commune de Valensole, sera précisée à sa demande afin de motiver son abstention sur le vote de l'évolution des cotisations et des statuts.

5. BUDGETS

Budget principal

5.1 Budget principal – DM n° 1

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la décision modificative n° 1 au budget principal telle que présentée ayant pour objet principal de corriger les prévisions budgétaires relatives aux amortissements afin de tenir compte de la règle du prorata temporis, et d'actualiser certaines prévisions budgétaires à la marge.

Cette DM totalise 24 475 € sur la section de fonctionnement et 13 715 € sur la section d'investissement.

5.2 Ligne de trésorerie

Les membres du comité syndical à l'unanimité décident de renouveler le contrat de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant plafond de 500 000 € (Taux : Euribor 3 Mois Moyenné du mois m-1 + marge de 0,7 %) dans les conditions ci-dessus exposées, et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

Budget GEMAPI

5.3 Budget GEMAPI – DM n° 1

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la décision modificative n° 1 au budget annexe GEMAPI telle que présentée ayant pour objet principal de corriger les prévisions budgétaires relatives aux amortissements afin de tenir compte de la règle du prorata temporis, et d'actualiser certaines prévisions budgétaires à la marge. Cette DM comporte uniquement des virements de crédits entre chapitres et elle est sans incidence sur le budget total.

Budget REGIE

5.4 Budget REGIE – DM n° 2

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la décision modificative n° 2 au budget REGIE telle que présentée ayant pour objet principal de corriger les prévisions budgétaires relatives aux amortissements afin de tenir compte de la règle du prorata temporis, et d'actualiser certaines prévisions budgétaires à la marge. Cette DM comporte des virements de crédits entre chapitres et elle est sans incidence sur le budget de la section d'investissement et totalise 5 000 € sur la section de fonctionnement.

5.5. Prolongation du Prêt relais / travaux d'aménagement des parkings Point Sublime / Couloir Samson

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la prolongation du contrat de prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole, pour une nouvelle période de 12 mois, au taux : 4,29 % (+Frais de dossier : 1 000 €). Ce prêt relais sera remboursé à fur et à mesure de la perception des subventions.

Budget Navette

5.6 Budget NAVETTE – DM n° 1

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la décision modificative n° 1 au budget annexe NAVETTE telle que présentée et ayant pour objet principal de corriger les prévisions budgétaires relatives aux amortissements des subventions, et d'actualiser certaines prévisions budgétaires à la marge. Cette DM comporte uniquement des virements de crédits entre chapitres et elle est sans incidence sur le budget total.

Budget Parkings

5.7 Budget Parkings – DM n° 1

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la décision modificative n° 1 au budget annexe PARKINGS telle que présentée et ayant pour objet principal de corriger les prévisions budgétaires notamment en lien avec la première année de mise en place de la maison de site. Ils valident également l'augmentation de la participation du budget Parkings au budget Régie qui porte les charges d'entretien et le fonctionnement de la maison de site (locaux, assurances, toilettes ...) pour un montant de 5000 € (en plus des 3000 € inscrits dès le BP). Cette DM comporte uniquement des virements de crédits entre chapitres et elle est sans incidence sur le budget total.

6. Tableau des effectifs

▪ Modification de l'emploi de Chargé.e de projet sports de nature et territoire en Chargé.e de projet Ecotourisme et marque Parc

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la modification de l'emploi de Chargé.e de projet sports de nature et territoire en Chargé.e de projet Ecotourisme et marque Parc et arrêtent le tableau des emplois et des effectifs au 23/11/2023 tenant compte de cette modification.

Pour affichage,
Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie le 30/11/2023

Le Président,
Bernard CLAP

